

COMMUNE DE BIENVILLE 60280

Arrêté n°75-2023

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Monsieur le Maire de la Commune de BIENVILLE, (Oise)

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R.225,

Vu le Code Pénal.

Vu le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu le demande du 04/12/2023 par la société LESENS Vallée-de-l'Oise, située 2 avenue dans Anciens de Flandres-Dunkerque à COMPIEGNE (60200), pour le terrassement au niveau du parking de la mairie,

ARRETE

<u>Article premier</u>: Du 05 décembre au 08 décembre 2023, la société LESENS Vallée-de-l'Oise va procéder au terrassement en prévision de l'installation prochaine de vidéo protection au niveau du carrefour de la rue de l'Église et de l'Ormeau.

La circulation sera alternée manuellement.

<u>Article 2</u>: La signalisation nécessaire sera prise en charge et apposée par la société LESENS Vallée-de-l'Oise.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

<u>Article 4</u> : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie de CHOISY AU BAC, pour application,
- L'ASVP de Bienville, pour application,
- La société LESENS Vallée-de-l'Oise

Fait à Bienville, le 05 décembre 2023

Le Maire, Patrick LEROUX

